

communiqué DE PRESSE

Jeudi 19 mars
2015

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Début de l'enquête publique

Après plusieurs années de réflexions, d'études, de concertation et de débats, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), incluant le Document d'Aménagement Commercial (DAC), a fait l'objet d'une première validation par les élus de la Métropole le 13 octobre 2014.

Il est désormais soumis à l'avis de tous dans le cadre de l'enquête publique, qui se déroulera **du 18 mars au 16 avril 2015** sur l'ensemble du territoire de la Métropole, avant une approbation définitive en octobre 2015.

Le SCoT est un document de planification dont l'objectif est d'organiser le territoire à une échelle intercommunale **afin de préserver un équilibre entre zones urbaines, agricoles et naturelles**. Il doit fixer les objectifs des politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, touristique et culturel, de déplacements, d'implantation commerciale, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers...et ce pour les 15 ou 20 prochaines années.

Pour le développement de la Métropole, **six enjeux** ont été retenus :

- **Une identité à renforcer** : s'appuyer notamment sur la Seine, en tant qu'élément fédérateur pour créer un sentiment d'adhésion et véhiculer une image positive
- **Développer l'attractivité du territoire** : valoriser et faire connaître les nombreux atouts de la Métropole (patrimoine naturel, culturel, touristique...)
- **Garantir les solidarités** : prendre en compte les besoins spécifiques tels que l'accès au logement, la diversité de l'offre de logements, le rééquilibrage géographique, la mobilité des périurbains et de proximité...
- **Respecter les grands équilibres territoriaux** : préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles, essentiels au fonctionnement économique, écologique et paysager du territoire, limiter l'artificialisation des sols, garantir une gestion durable de la ressource en eau.

communiqué DE PRESSE

- **Assurer la cohérence des politiques publiques** : coordonner la localisation des grands projets d'équipements et de services, d'habitat et de développement économique
- **Conjuguer aménagement et environnement avec l'éco-Métropole** : amplifier les actions de maîtrise et d'efficacité énergétique pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, prendre en compte dans les projets d'aménagements les enjeux en matière de cycle de l'eau et de continuités écologiques.

Informations pratiques

Où consulter le dossier d'enquête publique du 18 mars au 16 avril ?

- Dans les mairies des 71 communes de la Métropole et au siège de la Métropole (14 avenue Pasteur à Rouen)
- Sur le site Internet de la Métropole : www.metropole-rouen-normandie.fr

Comment s'exprimer ?

- En rencontrant les membres de la commission d'enquête lors des 29 permanences organisées sur le territoire de la Métropole
- En remplissant les registres disponibles dans les mairies des 71 communes de la Métropole et au siège de la Métropole
- En envoyant un mail à l'adresse : scot@metropole-rouen-normandie.fr
- En envoyant un courrier à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête du SCoT de la Métropole Rouen Normandie, à l'adresse suivante : Métropole Rouen Normandie - Direction de la Planification Urbaine, 14 bis Avenue Pasteur, CS 50589 76006 Rouen Cedex